

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

AMENDEMENT

N° AC120

présenté par

M. Ballard, Mme Auzanot, M. Beaurain, M. Bilde, M. Chudeau, M. Clavet,
Mme Da Conceicao Carvalho, M. Gonzalez, Mme Joncour, Mme Joubert, M. Odoul,
Mme Parmentier, M. Perez, Mme Pollet et Mme Sicard

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 20, après le mot :

« rend » ,

insérer le mot :

« public ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer une pleine transparence à l'avis motivé rendu par l'ARCOM sur les résultats de la société France Médias. Cette transparence est indispensable à l'évaluation de l'exécution des missions confiées à cette nouvelle structure.